

Réunion du CLIC Syngenta

Séance du 14 octobre 2009

La réunion est ouverte à 9 heures 40.

M. REY (maire d'Aigues-Vives) ouvre la séance, en rappelant que le CLIC antérieur a eu lieu le 2 juin 2008. Puis il procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

I. Composition du CLIC

M. PELLERIN (DRIRE) propose de réexaminer la composition du CLIC, collègue par collègue.

M. FAVIER (DDE) suggère d'envoyer un courrier à chaque collègue afin de mettre à jour la liste des représentants.

M. BUGNON (Syngenta) rappelle que dans le cadre du CLIC antérieur, il avait été convenu que les représentants de collègue ne soient pas nominativement désignés dans l'arrêté.

Suite à une remarque de M. REY, M. PELLERIN s'engage à relancer les mairies de Mus et de Gallargues. Puis il précise qu'un arrêté complémentaire sera rédigé afin d'officialiser la nouvelle composition du CLIC.

Mme BOUISSAC (Syngenta) fait savoir que M. ANUS (ANTEA) souhaite que le point relatif à la nappe phréatique soit traité en premier.

II. Evolution de la pollution de la nappe (point VI de l'ordre du jour)

M. ANUS présente les résultats du suivi environnemental de la qualité de la nappe phréatique. Sa présentation aborde successivement les points suivants : historique de la pollution, contexte géologique et hydrogéologique, mise en place d'une barrière hydraulique suite à la contamination de 1992 et surveillance de la qualité de la nappe.

M. REY demande si les eaux de surface du Razil – le ruisseau situé à proximité de l'usine – sont contrôlées.

Mme BOUISSAC répond que les eaux sont contrôlées en sortie de site. Elle ajoute qu'un courrier présentant les résultats des analyses de surveillance est envoyé chaque mois à la DRIRE.

M. BUGNON propose que cette surveillance fasse l'objet d'une présentation dans le cadre d'un CLIC ultérieur. Par ailleurs il rappelle qu'une étude antérieure a été réalisée par le cabinet Environne pour comprendre les trajets potentiels du métolachlore. Cette analyse n'avait pas permis d'identifier de résultats particuliers sur les cours d'eau environnants. Il précise à cet égard qu'aucun dépassement de rejets n'a été observé depuis deux ans et demi.

M. AURIER (SPN Gard) rappelle que de graves pollutions s'étaient produites au début des années 80.

M. ANUS poursuit sa présentation, en détaillant les résultats du suivi du métolachlore en ceinture immédiate et en ceinture rapprochée.

M. AURIER rappelle que la précision d'analyse de l'eau potable est de 0,1 µg / litre par substance. Il s'étonne que la limite d'observation définie par l'exploitant soit de 0,3 µg / litre.

Mme BOUISSAC explique que les méthodes d'analyse permettent un suivi jusqu'à 0,3 µg / litre, conformément aux exigences de la DRIRE. Elle ajoute qu'un suivi par la DDASS est également effectué.

M. AURIER constate qu'une partie importante des prélèvements faits antérieurement ne sont plus réalisés.

M. ANUS conclut sa présentation.

M. BUGNON explique que le site fait appel à deux cabinets d'expert (Antea et Environe). Il rappelle qu'en 2007, de nombreux sondages ont été réalisés à l'intérieur et à l'extérieur du site pour redéterminer la concentration des rejets en métolachlore dans différentes couches du sol (de 2 à 12 mètres). Ces analyses ont notamment montré que la concentration diminuait fortement en sortie de site. Ensuite des prélèvements ont été réalisés pour comprendre la dispersion du métolachlore dans le milieu. Cette étude a montré que les seuils de concentration du métolachlore étaient rapidement faibles à l'extérieur du site (ex : à 1 200 mètres du site, la teneur serait inférieure au seuil de toxicité défini par l'Organisation Mondiale de la Santé). En septembre, un nettoyage a été réalisé au niveau des forages. D'une manière générale M. BUGNON indique que le site inscrit son action dans une logique d'amélioration de la protection et d'élimination des pollutions.

M. AURIER rappelle qu'en 2007, il avait demandé si les services compétents de l'Hérault avaient effectué des prélèvements à la base de la nappe.

M. ANUS répond qu'un suivi qualitatif des pesticides est réalisé par le Conseil Général de l'Hérault depuis plusieurs années sur plusieurs piézomètres. D'un point de vue hydrogéologique, il considère comme impossible qu'une pollution ayant pour origine le site d'Aigues-Vives puisse se retrouver dans l'Hérault, dans la mesure où la dilution est extrêmement forte.

III. Présentation du bilan annuel de la société Syngenta

Mme BOUISSAC présente tout d'abord la politique et les standards Santé, Sécurité et Environnement. Puis elle commente l'évolution de la production du site entre 2002 et 2009.

M. BUGNON explique le niveau élevé de tonnage stocké en 2009 sur le site par l'effet de la crise, et espère que l'activité du site retrouvera un niveau normal dès 2011.

Mme BOUISSAC commente le graphique relatif à l'évolution des consommations de ressources (électricité, gaz, eau).

M. BUGNON explique les chaudières du site sont relativement surdimensionnées par rapport à l'activité. Une étude est donc en cours pour installer une chaudière plus petite qui serait utilisée lors des périodes de faible activité.

Mme BOUISSAC poursuit la présentation, en expliquant que des améliorations ont été mises en œuvre en matière de traitement des déchets et de l'eau. Par ailleurs elle commente les résultats du suivi des effluents industriels, des rejets atmosphériques. Puis elle détaille les actions de communication menées avec les parties intéressées. Ensuite elle explique que le site fait l'objet de plusieurs types d'audit (interne, Groupe).

M. BUGNON ajoute que le Groupe a initié sur certains sites une étude d'impacts environnementaux au sens large (ex : transport, bruit, etc.). Ainsi un accord a été conclu avec un cabinet d'expert anglais pour mesurer les impacts sociaux du site sur son environnement proche.

Mme BOUISSAC poursuit la présentation, en détaillant le contenu des journées de prévention. Puis elle présente divers incidents mineurs, ainsi que les éléments importants relatifs à la santé et à la sécurité.

En réponse à une question de M. FAVIER, Mme BOUISSAC indique que le nombre d'accidents par équipe travaillant en 3 x 8 fait l'objet d'un suivi précis. Puis elle présente les principaux investissements réalisés sur le site.

M. BUGNON précise que 300 à 400 millions d'euros d'investissements sont réalisés chaque année dans le domaine de la sécurité, soit 10 à 15 % du total des investissements.

Mme BOUISSAC présente les principes clés appliqués en matière de sécurité et d'environnement. Par ailleurs elle indique qu'un exercice PPI, figurant dans le plan de management du site, est programmé pour fin 2010.

M. MARTIN (DRIRE) demande comment les mini-fuites de fûts ont été détectées. En outre il souhaite savoir si ce presque incident a conduit à une modification des pratiques organisationnelles de détection.

M. BUGNON répond que les détections ont été opérées visuellement par les personnels de terrain.

Mme BOUISSAC ajoute que ces presque incidents ont fait l'objet d'arbres des causes.

IV. Point réglementaire relatif aux stockages de produits phytosanitaires

M. PELLERIN présente le point réglementaire.

M. BUGNON explique que l'évolution réglementaire ne se traduira par aucune réduction des mesures de surveillance mises en œuvre sur le site.

V. Point d'avancement du PPRT : carte des effets

M. PELLERIN présente les principales étapes d'élaboration du PPRT. Puis il commente les différentes cartes des effets. Il explique ensuite que lesdites cartes permettent d'élaborer les cartes d'aléas.

M. FAVIER commente la superposition de la cartographie multi-aléas et des enjeux. Parmi ces derniers figurent un garage, un arrêt de bus, un chantier provisoire de réhabilitation, une ancienne gare, un réseau ferré et un répartiteur de gaz.

M. BUGNON fait remarquer que le PPRT de Lyon est également concerné par un enjeu de voie ferroviaire.

M. MARTIN explique que le Ministère de l'Ecologie travaille à l'élaboration d'outils de gestion et de protection des infrastructures.

M. AURIER rappelle qu'en 2007, il avait posé une question sur le scénario d'un accident d'un camion citerne entre l'échangeur autoroutier et le site. Il suggère de trouver une solution à ce problème. Il rappelle que la circulation de véhicules transportant des matières dangereuses a été interdite sur une route pour protéger une nappe phréatique karstique dans le Département.

M. FAVIER explique que les accidents de transport relèvent du PPI. Il ajoute que Autoroute du Sud de la France, le SDIS et la Préfecture seront rencontrés dans le cadre du PPI et seront tenus informés du PPRT. Il s'engage à constater que le Conseil Général sur ce sujet.

M. BUGNON rappelle que fin 2008, la Direction du site anticipait une très forte activité au début de l'année 2009. Elle avait donc demandé à la DDE de pouvoir installer un feu de signalisation temporaire pour faciliter la gestion des 30 à 40 camions attendus chaque jour.

M. FAVIER rappelle que la DDE avait répondu que la route n'était pas départementale.

M. FREY souhaite connaître l'impact potentiel du site sur les routes départementales 142 et 742, qui sont très fréquentées.

M. PELLERIN explique que les cartes d'aléas seront refaites en prenant en compte les phénomènes dangereux ayant disparu.

M. BUGNON présente brièvement les principales modifications desdites cartes, qui portent principalement sur la chaufferie et la tour de granulation.

M. BONFILS (riverain) demande ce qu'il va advenir de la tour.

M. BUGNON répond que cette installation n'est plus utilisable, car elle a été totalement décâblée. Il précise que le démontage complet de la tour coûterait entre 700 à 800 000 euros. Cet investissement ne pourra pas être réalisé avant 2011.

La séance est levée à 11 heures 25.